



ASSEMBLÉE DES RÉGIONS D'EUROPE
ASSEMBLY OF EUROPEAN REGIONS
VERSAMMLUNG DER REGIONEN EUROPAS
ASAMBLEA DE LAS REGIONES DE EUROPA
ASSEMBLEA DELLE REGIONI D'EUROPA

Politique interrégionale
Strasbourg, le 21 mars 2002
Original anglais

Communiqué de presse

Avenir de l'Europe : les régions parlent d'une seule et même voix

Le 21 mars 2002, pour la première fois depuis des années, l'Assemblée des Régions d'Europe a réuni les Présidents des organisations interrégionales européennes* à Linz en Autriche. Cette rencontre leur a permis de poser les premiers jalons d'une politique commune et d'unir leurs forces en vue de défendre et de promouvoir le rôle des régions au sein de la future Europe. Le Conseil des Communes et des Régions d'Europe (CCRE), le Comité des Régions (CdR) de l'UE et le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe (CPLRE) du Conseil de l'Europe ont pris activement part aux débats.

Les participants à la Conférence de Linz ont invité, en premier lieu, leurs gouvernements respectifs à soutenir le projet de la Charte européenne de l'autonomie régionale afin qu'elle soit adoptée au plus vite comme traité international par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Convaincus du fait que l'union fait la force, les participants à la Conférence de Linz ont décidé ce qui suit** :

Gouvernance et avenir de l'Europe

Nous :

- demandons qu'à côté du CdR, les grandes organisations représentatives européennes des collectivités territoriales soient conviées à être entendues par la Convention et directement associées aux travaux liés au rôle des régions et des collectivités locales dans l'UE;
- recommandons l'élaboration d'un code de conduite par lequel la Commission s'engage à coopérer avec les régions, les collectivités locales et leurs instances représentatives en amont du processus de décision, c'est-à-dire lors du processus de consultation et jusqu'à la prise de décision. Cela constituerait un pas important vers un véritable dialogue entre l'UE, les régions et les villes ;
- soulignons que la bonne gouvernance européenne se fonde sur une démocratie représentative et participative ;
- rappelons que la discussion sur la Gouvernance ne porte pas sur une extension des compétences mais sur une division claire et correcte des compétences entre la l'Union, les Etats, les Régions et les collectivités locales afin de renforcer la lisibilité de l'action européenne et la cohérence des différentes politiques publiques ;
- insistons sur la possibilité d'un contrôle juridictionnel en cas de non-respect de la répartition des compétences. Ce contrôle pourrait être confié à une chambre spécialisée de la Cour Européenne de Justice ou un organe spécifique ;
- appelons au renforcement du rôle du Comité des Régions.

Politique régionale et cohésion

A notre avis :

- Eu égard aux effets de l'unification européenne et à la mondialisation, cette politique doit promouvoir avec insistance un développement plus polycentrique de l'espace communautaire, notamment en prenant appui sur les initiatives communautaires ;
- Cette politique nécessite donc non seulement des objectifs communs mais aussi la reconnaissance de la diversité socio-culturelle européenne et de la coopération transeuropéenne comme fondement d'un développement économique durable ;
- En plus, le PIB ne doit servir d'unique critère d'une politique structurelle européenne de cohésion. Le nouvel octroi des fonds communautaires d'appui doit pour cela prendre en considération la compétitivité réelle des régions ;
- Une telle approche doit permettre d'harmoniser les critères à présent hétérogènes qui s'appliquent aux politiques communautaires (SDEC, Fonds structurels, recherche et innovation etc.). Les critères principaux, c'est-à-dire le

Immeuble Europe, 20 place des Halles, F – 67054 STRASBOURG Cedex (France)

Téléphone (+33) 3 88 22 07 07 – Téléfax (+33) 3 88 75 67 19

E-mail : secretariat@are-regions-europe.org ou infopresse@are-regions-europe.org



PIB et l'emploi, doivent être complétés par certains facteurs additionnels, y compris la structure économique, l'innovation, l'accessibilité, la qualification de la main d'œuvre etc. ;

- Le concept des "initiatives communautaires" implique que l'UE assume la responsabilité de tous les sujets qui portent sur l'ensemble du territoire de l'UE et son développement futur. C'est pourquoi INTERREG doit continuer à couvrir l'ensemble de l'UE et à englober tous les problèmes (et non seulement ceux d'ordre économique) qui existent ou surgiront à l'avenir ;
- Une autre possibilité serait de séparer les initiatives communautaires des fonds structurels à partir de 2007 et de les définir en tant que tâche politique autonome de l'UE.

Les réseaux de transport en Europe

Nous considérons que

- Les mesures proposées dans le Livre Blanc sur les transports ne répondent pas au besoin croissant d'intermodalité et surtout elles ne tiennent pas suffisamment compte des besoins en matière de transport des régions et territoires spécifiques.
- Les régions devraient être reconnues comme les interlocuteurs obligatoires ("statutory consultees") des autorités européennes et nationales en la matière : elles disposent déjà – à divers degrés – des compétences dans la planification des transports, l'opération de transports publics, les infrastructures routières et leur entretien, la gestion des déplacements et la sécurité routière. Elles ont, en général, aussi la responsabilité des politiques complémentaires en matière sociale, environnementale et de l'aménagement du territoire, et de ce fait, les Régions devraient être associées à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de transport de l'UE.
- Vu l'impact énorme des transports sur la cohésion sociale, économique et territoriale, les Régions devraient demander que le développement de transports équilibrés et intégrés soit un objectif-clé des Fonds structurels de l'avenir.

Une politique agricole durable et la défense du monde rural

Nous considérons également que :

- Une agriculture multifonctionnelle doit apporter une contribution essentielle à la préservation de l'environnement et à l'aménagement de l'espace rural. Ce sont des missions d'intérêt public qui, n'étant pas prises en compte par le marché, doivent être soutenues par les fonds publics. La prise en compte de celles-ci et de leur mode de rétribution est déterminante pour le maintien durable de l'agriculture européenne.
- Cohésion, multifonctionnalité, compétitivité et durabilité devraient être les fondements du nouveau modèle agricole européen. Corrélés aux exigences de qualité et de sécurité alimentaire, ils peuvent contribuer à accroître la crédibilité de la future PAC auprès des contribuables européens. Cette exigence de qualité doit à la fois être reconnue, renforcée et promue par des instruments susceptibles de différencier les produits agricoles. Les appellations d'origine sont précisément un facteur de cette différenciation, un instrument qui répond aux exigences de qualité du consommateur-citoyen : tradition, qualité et sécurité.
- L'Europe se doit en outre de préserver la richesse de son paysage rural, caractérisée par la grande diversité de ses régions. Pour maintenir l'importance socio-économique du monde rural dans le contexte européen, il faut que les politiques futures s'appuient sur ce potentiel régional.
- Pour atteindre ces objectifs, les autorités régionales, compte tenu de leur pratique des réalités territoriales, devraient être associées à l'élaboration et la mise en place des futures politiques agricoles et régionales de la Communauté.

Développement durable

Les organisations interrégionales européennes demandent à la Commission européenne de déclarer la période 2003-2012 "Décennie européenne du développement durable" et le 14 juin "Journée européenne du développement durable".

Contacts ARE :

Klaus Klipp, Secrétaire Général (tél. +33 3 88 22 74 40), Barbara Skoczylas-Thauront ou Francine Huhardeaux, Service Presse & Communication (tél. +33 3 88 22 74 46 ou 49), E-mail infopresse@are-regions-europe.org - Site web : www.are-regions-europe.org

* Assemblée des Régions d'Europe (ARE), Assemblée des Régions Européennes Fruitières, Légumières et Horticoles (AREFLH), Assemblée des Régions Européennes Viticoles (AREV), Association Européenne des Régions de Technologie Industrielle (RETI), Association des Régions Frontalières Européennes (ARFE), Communauté de Travail des Alpes Adriatiques (ALPEN ADRIA), Communauté de Travail des Alpes Centrales (ARGE ALP), Communauté de Travail des Alpes Occidentales (COTRAO), Communauté de Travail de la Basse et Moyenne Adriatique, Communauté de Travail Galice-Nord Portugal, Communauté de Travail du Jura (CTJ), Communauté de Travail des Pays du Danube (ARGE DONAULÄNDER), Communauté de Travail des Pyrénées (CTP) et Conférence des Régions Périphériques Maritimes de l'Europe (CRPM).

** La Déclaration complète est disponible au Secrétariat Général de l'ARE.

E-mail : secretariat@are-regions-europe.org ou infopresse@are-regions-europe.org